

EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE

Séance du 13 décembre 2021

Monsieur Roland GIBERTI, Président du Conseil de Territoire Marseille Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 101 membres.

Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Patrick AMICO - Christian AMIRATY - Sophie ARRIGHI - Gérard AZIBI - Mireille BALLETTI - Sébastien BARLES - Marie BATOUX - Mireille BENEDETTI - Nassera BENMARNIA - Sabine BERNASCONI - Julien BERTEI - Eléonore BEZ - Solange BIAGGI - Corinne BIRGIN - Sarah BOUALEM - Doudja BOUKRINE - Valérie BOYER - Sophie CAMARD - Isabelle CAMPAGNOLA-SAVON - Joël CANICAVE - Emilie CANNONE - Laure-Agnès CARADEC - René-Francis CARPENTIER - Roland CAZZOLA - Mathilde CHABOCHE - Saphia CHAHID - Lyece CHOULAK - Sandrine D'ANGIO - Lionel DE CALA - Bernard DEFLESSELLES - Marc DEL GRAZIA - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Alexandre DORIOL - Cédric DUDIEUZERE - Claude FERCHAT - Olivia FORTIN - Lydia FRENTZEL - Agnès FRESCHER - David GALTIER - Audrey GARINO - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Jean-Pierre GIORGI - Sophie GRECH - Stéphanie GRECO DE CONINGH - Frédéric GUELLE - Prune HELFTER-NOAH - Pierre HUGUET - Michel ILLAC - Sébastien JIBRAYEL - Cédric JOUVE - Christine JUSTE - Vincent KORNPROBST - Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Anthony KREHMEIER - Pierre LAGET - Gisèle LELOUIS - Pierre LEMERY - Jessie LINTON - Camélia MAKHLOUFI - Maxime MARCHAND - Marie MARTINOD - Sandrine MAUREL - Caroline MAURIN - Anne MEILHAC - Marie MICHAUD - Danielle MILON - Férouz MOKHTARI - Yves MORAINÉ - Lourdes MOUNIEN - Roland MOUREN - Lisette NARDUCCI - Grégory PANAGOUDIS - Patrick PAPPALARDO - Christian PELLICANI - Claude PICCIRILLO - Catherine PILA - Jocelyne POMMIER - Véronique PRADEL - Perrine PRIGENT - Marine PUSTORINO-DURAND - Julien RAVIER - Stéphane RAVIER - Didier REAULT - Dona RICHARD - Jean-Baptiste RIVOALLAN - Pauline ROSSELL - Denis ROSSI - Georges ROSSO - Laure ROVERA - Jean-Yves SAYAG - Eric SEMERDJIAN - Laurence SEMERDJIAN - Aïcha SIF - Jean-Marc SIGNES - Laurent SIMON - Gilbert SPINELLI - Etienne TABBAGH - Nathalie TESSIER - Ulrike WIRMINGHAUS.

Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Marion BAREILLE représentée par Pierre-Olivier KOUBI-FLOTTE - Romain BRUMENT représenté par Julien BERTEI - Martin CARVALHO représenté par Denis ROSSI - Hervé MENCHON représenté par Aïcha SIF - Eric MERY représenté par Mathilde CHABOCHE - André MOLINO représenté par Michel ILLAC - Didier PARAKIAN représenté par Laure-Agnès CARADEC - Benoît PAYAN représenté par Anthony KREHMEIER - Michèle RUBIROLA représentée par Vincent KORNPROBST - Guy TEISSIER représenté par Patrick PAPPALARDO.

Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :

Franck ALLISIO - Nadia BOULAINSEUR - Emmanuelle CHARAFE - Jean-Marc COPPOLA - Samia GHALI - Sophie GUERARD - Eric LE DISSES - Bernard MARANDAT - Frank OHANESSIAN - Yannick OHANESSIAN - Lionel ROYER-PERREAUT - Marcel TOUATI - Martine VASSAL - Catherine VESTIEU - Anne VIAL.

Signé le 13 Décembre 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 14 Décembre 2021

Monsieur le Président a proposé au Conseil d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

PED 001-578/21/CT

■ CT1 - Attribution d'une subvention à l'association Souffleurs d'écume - EcoScience Provence pour l'année 2022 - Approbation de l'avenant n°1 d'une convention pluriannuelle

Avis du Conseil de Territoire
DGPROP 21/19973/CT

Monsieur le Président du Conseil de Territoire Marseille Provence sur proposition du Président délégué de Commission soumet au Conseil de Territoire le rapport suivant pour avis :

Dans le cadre des dispositions de l'article L.5218-7, I du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que préalablement à leur examen par le Conseil de la Métropole, le Conseil de Territoire est saisi pour avis des projets de délibération satisfaisant à deux conditions cumulatives : leur exécution est spécifiquement prévue, en tout ou partie, dans les limites du territoire, et ils concernent les affaires portant sur le développement économique, social et culturel, l'aménagement de l'espace métropolitain et la politique locale de l'habitat.

Le Conseil de Territoire émet alors un avis dans un délai fixé par la Présidente du Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, qui ne peut être inférieur à quinze jours à compter de la saisine du Conseil de Territoire Marseille-Provence, sauf urgence dûment constatée par l'organe délibérant de la Métropole.

A défaut d'un avis émis dans ce délai, le Conseil de la Métropole pourra valablement délibérer sur les projets de délibération.

Le Conseil de Territoire Marseille-Provence est engagé dans une démarche de réduction des déchets en accord avec le Plan métropolitain de prévention des déchets ménagers et assimilés voté en décembre 2019. Au sein de cette démarche la sensibilisation aux bons gestes de réduction des déchets est fondamentale pour faire évoluer les comportements et ainsi réduire les déchets. Le Territoire Marseille-Provence est pleinement engagé dans cette dynamique depuis plusieurs années avec la labellisation « Territoire zéro déchet zéro gaspillage » obtenue en 2016. Les déchets des activités économiques représentent une part importante des déchets collectés. Des solutions doivent être recherchées pour faire évoluer les comportements des professionnels et faciliter l'adoption des bons gestes par les consommateurs

L'association Eco-Science Provence, créée en 2005, propose le déploiement du label Commerce Engagé sur le CT1. Le Commerce Engagé est une démarche de territoire, créée en 2006 par Eco-Science Provence, et recense un réseau de 600 commerçants sur 8 territoires déjà en place. Elle se décompose en 3 labels : Commerce Engagé, Producteur Engagé et Restaurant Engagé.

En plus de sensibiliser les professionnels à la réduction de leurs déchets, le label Commerce Engagé permet aux habitants d'un territoire de changer leurs habitudes de consommation en facilitant l'identification des acteurs économiques qui s'engagent dans une démarche éco-responsable.

Lancé en 2021 sur le CT1, ce projet s'inscrit pleinement dans une démarche de prévention des déchets avec une approche personnalisée aux besoins du territoire. Il est complémentaire d'autres projets tels que « Commerçants Engagés pour des plages zéro déchet » ou le festival Zéro Déchet organisé en partenariat avec Zéro Waste Marseille en Octobre 2021.

Signé le 13 Décembre 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 14 Décembre 2021

A ce titre et afin de poursuivre la démarche en 2022, l'association sollicite le Territoire Marseille-Provence de la Métropole pour l'obtention d'une subvention d'un montant total de 40 500 €.

Présentation de l'action :

L'association Eco Science, en partenariat avec Zero Waste et CPIE Côte Provençale, souhaite poursuivre le déploiement du label Commerce Engagé sur le CT1 en 2022.

Bilan intermédiaire 2021 :

- 3 zones d'interventions sélectionnées :
Carry le Rouet, Sausset les Pins et Marseille 7^{ème} incluant le Frioul
- 50 questionnaires réalisés avec les commerçants de ces zones pour préparer le cahier des charges, basé sur un diagnostic des pratiques et des besoins d'accompagnement du public ciblé.
- Le comité de pilotage est planifié le 05/11/2021 avec les élus concernés afin de valider le cahier des charges et les indicateurs de suivi qui permettront de commencer les labellisations des commerçants en tant que « Commerce Engagé » et d'assurer le suivi personnalisé.

Pour rappel : le cadre pluriannuel (d'Avril 2021 à Mars 2024) de ce projet anticipe la labellisation de 150 à 250 labellisés d'ici 2023.

Objectifs 2022 :

- Etendre le déploiement du Commerce Engagé, avec un objectif de 50 à 100 labellisés
- Choix d'un nouveau périmètre d'intervention

Planning prévisionnel 2022 / 2023 :

Planning prévisionnel

Echéances	Actions
Année 2022	Réunion de bilan annuel Choix d'éventuel nouveau territoire et présentation de la démarche Labellisations actives : objectif 100 labellisés Accompagnement sur le territoire 2021 Communication : 2 événements en plus des outils réguliers mis en place (site internet, page Facebook, ...) Comité technique (1 à 2 par an) Comité de suivi Bilan annuel sur la base des indicateurs renseignés Comité de pilotage de fin d'année
Année 2023	Déploiement potentiel sur un autre quartier / une autre commune Présentation de la démarche au nouveau territoire Communication : 1 événement par territoire en plus des outils réguliers mis en place (site internet, page Facebook, ...) Communication : 1 événement par territoire Comité technique (1 à 2 par an) Comité de suivi Bilan annuel sur la base des indicateurs renseignés Comité de pilotage Enquête et préparation du nouveau cahier des charges

Signé le 13 Décembre 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 14 Décembre 2021

Budget prévisionnel de l'action :

Dépenses	Montants	Recettes	Montants
Services extérieurs (locations, assurances...)	29 112 ^	Subventions : Territoire Marseille Provence	40 500 ^
Charges de personnel	16 414 ^		
Autre charges de gestion courante	5 099 ^	Autofinancement	10 125 ^
Total charges	50 625 ^	Total Recettes	50 625 ^

L'association sollicite le Territoire Marseille-Provence de la Métropole pour l'obtention d'une subvention d'un montant total de 40 500€ pour l'année 2022.

Cette opération s'inscrit dans le cadre du projet LIFE IP Smart Waste PACA / LIFE16 IPE FR 005 et sera soutenue par l'Europe à hauteur maximum de 30%.

Par cette action, l'association participe à l'objectif de la Métropole et du territoire, de sensibiliser à la réduction des déchets.

Il est proposé de répondre favorablement à cette demande de subvention.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de Territoire de prendre la délibération ci-après :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence,

Vu

- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de Modernisation de l'Action Publique Territoriale et d’Affirmation des Métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République ;
- Le décret n° 2015-1085 du 28 août 2015 portant création de la Métropole Aix-Marseille- Provence ;
- Le décret n° 2015-1520 du 23 novembre 2015 portant fixation des limites des territoires de la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L. 5218-7 ;
- Le procès-verbal de l'élection du 15 Juillet 2020 de Monsieur Roland GIBERTI en qualité de Président du Conseil de Territoire Marseille Provence ;
- La délibération du Conseil de la Métropole Aix-Marseille-Provence n° HN 004-8076/20/CM du 17 Juillet 2020 portant délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Conseil de Territoire Marseille Provence.

Signé le 13 Décembre 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 14 Décembre 2021

OUI LE RAPPORT CI-DESSUS,

Entendues les conclusions du rapporteur,

CONSIDERANT

- Que le Conseil de la Métropole envisage d'adopter une délibération relative à l'attribution d'une subvention à l'association Souffleurs d'écume – Eco-Science Provence pour l'année 2022 - Approbation de l'avenant n°1 d'une convention pluriannuelle ;
- Que le Conseil de Territoire Marseille-Provence doit émettre un avis favorable sur le projet de délibération métropolitaine portant sur l'attribution d'une subvention à l'association Souffleurs d'écume – Eco-Science Provence pour l'année 2022 - Approbation de l'avenant n°1 d'une convention pluriannuelle ;
- Que la sensibilisation à la réduction des déchets des habitants et professionnels représente un enjeu pertinent pour la Métropole Aix-Marseille-Provence ;
- Qu'il est nécessaire d'approuver l'avenant n°1 à la convention pluriannuelle de partenariat, ci-annexé, conclu avec l'Association Souffleurs d'écume / Eco-Science Provence.

DELIBERE

Article unique :

Le Conseil de Territoire Marseille Provence émet un avis favorable sur le projet de délibération portant sur l'attribution d'une subvention à l'association Souffleurs d'écume - EcoScience Provence pour l'année 2022 et l'approbation de l'avenant 1 à la convention pluriannuelle, ci annexé.

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,
Le Président du Conseil de Territoire
Marseille Provence

Roland GIBERTI

Signé le 13 Décembre 2021
Reçu au Contrôle de légalité le 14 Décembre 2021